

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
17 avril 2009
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 17 avril 2009, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Représentant permanent
de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un communiqué de presse sur la Somalie, publié le 10 avril 2009 par le Ministère érythréen des affaires étrangères (voir annexe). Ce texte très complet expose, sans équivoque, la position de l'Érythrée au sujet de la situation préoccupante qui règne dans notre pays frère, la Somalie.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Araya Desta



Annexe à la lettre datée du 17 avril 2009 adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communiqué de presse

Après 18 ans de chaos et de trahisons, la voie que doit emprunter la Somalie semble plus claire que jamais. Or, des tentatives, en apparence inoffensives, mais qui visent en réalité à perturber ce cheminement se poursuivent sans relâche. Il est donc crucial et opportun de rappeler, en les mettant en exergue, les questions et dimensions essentielles du problème.

Au cours de ces 18 dernières années, les ingérences et invasions extérieures, d'une part, et les agissements des seigneurs de la guerre aux intérêts étriqués, d'autre part, ont vidé de sa substance l'existence de facto de l'État somalien.

Dix-huit ans de vide ont ainsi valu au peuple somalien d'indicibles souffrances et d'immenses ravages; ils ont en outre été, et sont toujours, l'un des principaux facteurs d'instabilité dans la corne de l'Afrique – laquelle, loin de régresser, semble plutôt s'aggraver avec le temps.

Le vide qui a régné en Somalie pendant ces 18 dernières années a créé des conditions favorables à l'apparition de la piraterie et du banditisme – phénomènes qui sont invoqués de manière tendancieuse pour justifier des actes d'ingérence extérieure et pour entraver la recherche d'une solution véritable du problème.

Or, en l'espèce, la seule solution viable est la reconstitution de la Somalie par les Somaliens eux-mêmes et la création d'un climat qui permette d'engager sérieusement le processus. Toute autre solution, quelle que soit l'étiquette qui lui soit apposée, ne fera que saper les chances potentielles d'une solution et aggraver le problème. Mais surtout, elle n'aura aucune légitimité, tout simplement parce que :

1. La Charte des Nations Unies et le droit international ne reconnaissent qu'un seul État somalien, unitaire et souverain, représenté par son étendard; il n'existe aucune autre entité somalienne. En l'espèce, l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité n'ont aucune autorité morale ni juridique pour reconnaître toute autre réalité. Cette observation s'applique aussi aux autres organismes internationaux ou régionaux.

2. Des territoires tels que le « Somaliland », le « Puntland » ou d'autres ont pu faire leur apparition sur la scène politique pour des causes bien connues et avec des incidences évidentes. Néanmoins, entériner de tels phénomènes en les présentant comme des « havres » de stabilité et maintenir la question dans le flou en empêchant le peuple somalien d'appliquer la solution de son choix ne fera que perpétuer ses souffrances et ajouter au chaos existant. L'ONU et le Conseil de sécurité n'ont ni le pouvoir ni la responsabilité de reconnaître ou d'accepter ces « territoires » dispersés sans tenir compte, ou en faisant fi de la volonté du peuple somalien.

3. Le peuple somalien dans son ensemble a le droit et le devoir de déterminer le statut de territoires tels que le « Somaliland », le « Puntland » ou d'autres territoires, en exprimant librement sa volonté, pendant ou après la

reconstitution de l'État. C'est là un droit et un devoir qui ne sauraient être usurpés par nulle autre partie.

4. Les gouvernements fantoches ou imposés par l'extérieur, sous diverses étiquettes telles que « transitoires », en dehors des règles de la légalité et contrairement aux vœux du peuple somalien, ne peuvent être investis de la légitimité et de la reconnaissance accordées à un gouvernement dûment constitué par une Somalie souveraine. Force est de reconnaître, en outre, que de telles manœuvres, en aggravant les troubles qui sévissent dans la corne de l'Afrique, ne font qu'entraver la possibilité pour le peuple somalien de trouver rapidement des solutions au problème.

5. Les ingérences extérieures commises, sous quelque étiquette ou prétexte que ce soit, pour le compte de gouvernements illégitimes, ne sauraient avoir de fondement légal, car en fait, leur objectif premier est de précipiter l'éclatement de la Somalie et de déjouer les efforts véritables faits pour trouver une solution durable. En tant que telles, elles doivent être contrecarrées et dénoncées.

6. Tous les mécanismes mis en place ou les conférences convoquées au nom de ces gouvernements illégaux dans le but de légitimer des processus illicites par la politique du fait accompli sont inacceptables car totalement dénués de légalité.

Ce sont ces considérations juridiques et préoccupations fondamentales concernant la sécurité régionale, à l'exclusion de toute autre position ou politique, qui motivent le peuple et le Gouvernement érythréens – et il devrait, au demeurant, en aller de même de tous les autres peuples ou gouvernements, à moins qu'ils n'obéissent à d'autres motivations inavouables.

Les tentatives visant à dépeindre la position et les politiques du peuple et du Gouvernement érythréens comme mues par une allégeance à certaines personnes sont des actes de désinformation délibérés qui ne méritent pas même d'être réfutés par des arguments sérieux.

Qui plus est, les accusations dénuées de fondement qui associent l'Érythrée à un prétendu terrorisme ou qui en font le fer de lance d'une « guerre par procuration » obéissent à une même intention inavouable d'étouffer la voix et de masquer la position véritable du peuple et du Gouvernement érythréens.

Dans ces circonstances et à cette époque particulièrement cruciale qui est la nôtre, le Gouvernement érythréen exhorte l'ONU et ses organes à renoncer à prendre des mesures injustifiées qui intensifieraient et prolongeraient les souffrances du peuple somalien, perpétueraient la situation de vide et de non-être, et aggraveraient la crise qui règne dans la corne de l'Afrique.

Le Ministère des affaires étrangères
Asmara
Le 10 avril 2009